

## XXXIII.

M. de Maisonneuve expose à Madame de Bullion la nécessité d'abandonner Montréal, s'il n'y conduit un renfort.

“ Cependant, s'il faut tout abandonner, je ne sais ce que deviendra cette colonie, ni quel sera le sort d'une bonne fille, qu'on appelle mademoiselle Mance, et c'est ce qui me fait le plus de peine. Si je n'ai un puissant secours à amener dans cette colonie, je ne puis me résoudre à y retourner, d'autant que mon retour serait inutile ; et si je n'y retourne pas, je ne sais ce que deviendra cette bonne demoiselle, ni quel sera le sort d'une certaine fondation qu'une Dame charitable, que je ne connais point, y a faite pour un hôpital, dont elle a établi cette bonne demoiselle administratrice ; car, enfin, si je ne vas les secourir, il faut que tout échoue et quitte le pays. A ces mots, elle m'interrompit et dit :

— “ Comment s'appelle cette Dame ? — Hélas ! lui répondis-je, elle a défendu à mademoiselle Mance de la nommer. Au reste, cette demoiselle assure que sa Dame est si généreuse, qu'on aurait lieu de tout espérer d'elle, si elle pouvait avoir l'honneur de lui parler ; mais qu'étant si éloignée, elle n'a aucun moyen de lui exposer les choses. Qu'autrefois elle avait, près de sa bienfaitrice, un bon Religieux qui les lui eût fait connaître et eût bien négocié cette affaire ; mais que, maintenant que ce Religieux est mort, elle ne peut lui parler ni lui faire parler, pas même lui écrire, cette Dame lui ayant défendu de mettre son nom sur l'adresse d'aucune de ses lettres. Quand ce Religieux vivait, elle lui envoyait ses lettres, qu'il portait lui-même à la Dame ; à présent, elle ne peut plus lui écrire ; si elle mettait seulement son nom, pour servir d'adresse, sur une lettre, elle assure qu'elle tomberait dans sa disgrâce, et qu'elle aime mieux laisser le tout à la sainte Providence, que fâcher une personne à qui elle est tant obligée, elle et toute la Compagnie de Montréal.”

## XXXIV.

M. de Maisonneuve fait connaître à Madame de Bullion l'affaire des vingt-deux mille livres.

“ Voilà, madame, l'état où sont les choses. On est même si pressé de secours que la demoiselle, voyant que tous les desseins de sa fondatrice sont prêts à être mis à néant, m'a donné pouvoir de prendre, en échange de cent arpents de terres défrichées que la Compagnie lui donne, vingt-deux milles livres de la fondation de l'Hôtel-Dieu, qui sont placées à Paris. Il vaut mieux, dit-elle, qu'une partie de la fondation périsse que le total ; servez-vous de cet argent pour lever des hommes, afin de garantir tout le pays en sauvant le Montréal. Je ne crains point, a-t-elle ajouté, d'engager ma conscience ; je connais les dispositions de ma bonne Dame ; si elle savait les angoisses où nous sommes, elle ne se